



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Monika Sawa
Directrice des finances

Le 18 juin 2019

Agricorp
État de la situation financière
Au 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Actifs à court terme				
Trésorerie	4 913 \$	33 127 \$	38 040 \$	36 731 \$
Placements à court terme (note 6)	-	395 834	395 834	884 049
Débiteurs (note 5)	5 280	8 142	13 422	12 365
Fonds administrés (note 3)	31 741	-	31 741	32 986
Charges payées d'avance	698	-	698	597
Total des actifs à court terme	42 632	437 103	479 735	966 728
Placements à long terme (note 6)	-	529 022	529 022	-
Actifs au titre des prestations constituées (note 12)	10 173	-	10 173	9 278
Immobilisations (note 7)	7 506	-	7 506	2 722
Total des actifs	60 311	966 125	1 026 436	978 728
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	4 648	1 427	6 075	5 374
Primes et revenus reportés (note 10)	3 216	21 946	25 162	20 805
Provision pour indemnités	-	10 000	10 000	4 600
Fonds administrés (note 3)	31 741	-	31 741	32 986
Total du passif à court terme	39 605	33 373	72 978	63 765
Primes et revenus reportés à long terme (note 10)	7 506	-	7 506	2 722
Total du passif	47 111	33 373	80 484	66 487
Solde des fonds				
Fonds non affectés	13 200	-	13 200	8 810
Fonds affectés	-	932 752	932 752	903 139
Total des soldes des fonds	13 200	932 752	945 952	911 949
Gains de réévaluation cumulés	-	-	-	292
Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés	60 311 \$	966 125 \$	1 026 436 \$	978 728 \$
Engagements et éventualités (note 13)				

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

 Jason Verkaik
 Président du conseil d'administration

Original signé par

 Patricia Lorenz
 Présidente, Comité des finances et de la vérification

Agricorp

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 9)	20 576 \$	30 676 \$	51 252 \$	51 965 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 9)	22 841	46 002	68 843	66 759
Primes des producteurs	-	51 424	51 424	52 529
Services de consultation et autres services	938	-	938	910
Revenus de placements	103	22 869	22 972	16 671
Total des revenus	44 458	150 971	195 429	188 834
Charges				
Indemnités	-	116 692	116 692	108 031
Réassurance (note 11)	-	4 696	4 696	2 926
Administration (note 16)	39 672	-	39 672	40 806
Créances irrécouvrables	396	(30)	366	12
Total des charges	40 068	121 358	161 426	151 775
Excédent des revenus par rapport aux charges	4 390	29 613	34 003	37 059
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 810	903 139	911 949	874 890
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	13 200 \$	932 752 \$	945 952 \$	911 949 \$
Opérations entre apparentés (note 14)				

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	2019	2018
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	292 \$	2 808 \$
(Pertes) non réalisées sur les placements	-	(2 194)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(292)	(322)
Variation nette au cours de l'exercice	(292)	(2 516)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	- \$	292 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charge	4 390 \$	29 613 \$	34 003 \$	37 059 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	(292)	(292)	(322)
Amortissement des immobilisations	505	-	505	520
Total	4 895	29 321	34 216	37 257
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	(1 521)	464	(1 057)	(4 279)
Charges payées d'avance	(101)	-	(101)	53
Actif au titre des prestations constituées	(895)	-	(895)	(1 002)
Créditeurs et charges à payer	(557)	1 258	701	(308)
Primes et revenus reportés	4 885	4 256	9 141	2 860
Provision pour indemnités	-	5 400	5 400	3 400
Total	1 811	11 378	13 189	724
Activités de placement				
(Achat) produit net de placements	481	(41 288)	(40 807)	(41 408)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(5 289)	-	(5 289)	(2 604)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 898	(589)	1 309	(6 031)
Trésorerie au début de l'exercice	3 015	33 716	36 731	42 762
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 913 \$	33 127 \$	38 040 \$	36 731 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre de société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les logiciels en cours de développement sont comptabilisés au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, au développement, à la personnalisation et à l'installation, ainsi qu'à la main-d'œuvre directement attribuable à ces activités. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme

revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de ce programme sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges

à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui est entré en vigueur en avril 2018.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme de soutien visant les produits horticoles comestibles (PSPHC)

Le PSPHC est un programme de soutien annoncé par le gouvernement provincial dans son exposé économique d'automne de 2017. Le programme appuie les producteurs de fruits et légumes et les autres producteurs horticoles de l'Ontario en les aidant à s'adapter à l'évolution des pressions financières auxquelles fait face le secteur et à s'adapter à un nouveau climat d'affaires pour les petites entreprises. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en janvier 2018.

f) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (PAPV-VQA)

Le PAPV-VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

g) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2019
	d'ouverture en 2019	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	14 589 \$	16 110 \$	4 909 \$	(858) \$	(28 584) \$	6 166 \$
PGR-CO	1 525	-	31 734	-	(33 213)	46
PGR-BÉT	3 753	-	39 699	5 333	(35 184)	13 601
PGR-PAGR	9 154	-	19 343	1 176	(21 495)	8 178
PSAG	2 562	-	-	(50)	-	2 512
PPAV	875	-	890	(1)	(1 071)	693
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
PSPHC	-	-	29 945	1	(29 779)	167
Autres programmes	528	-	2 592	(147)	(2 595)	378
Total	32 986 \$	16 110 \$	136 612 \$	5 454 \$	(159 421) \$	31 741 \$

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture en 2018
	d'ouverture en 2018	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	92 889 \$	40 910 \$	17 183 \$	(82 022) \$	(54 371) \$	14 589 \$
PGR-CO	144	-	31 893	4	(30 516)	1 525
PGR-BÉT	4 913	-	37 677	(170)	(38 667)	3 753
PGR-PAGR	9 419	-	25 402	(3 010)	(22 657)	9 154
PSAG	2 533	-	-	29	-	2 562
PPAV	783	-	1 822	1	(1 731)	875
PAPV-VQA	-	-	7 500	-	(7 500)	-
Autres programmes	512	-	2 038	11	(2 033)	528
Total	111 193 \$	40 910 \$	123 515 \$	(85 157) \$	(157 475) \$	32 986 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 16) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Ces programmes supplémentaires sont administrés au nom du MAAARO. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (RPE)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO en février 2018.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (PIFBFA)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences du PIFBFA à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme. Les activités d'Agricorp liées à ce programme ont été transférées du MAAARO en janvier 2019.

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Financement – gouvernement fédéral	8 687 \$	8 948 \$
Financement – gouvernement provincial	2 022	2 100
Autres	2 725	1 464
	13 434	12 512
Moins : Provision pour créances douteuses	(12)	(147)
Total	13 422 \$	12 365 \$

6. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2019	2018
Court terme		
Province de l'Ontario	- \$	11 625 \$
Autres gouvernements provinciaux	-	37 888
Services publics provinciaux	-	22 012
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	77 903	277 660
Institutions financières – certificats de placement garanti	317 931	534 864
Total à court terme	395 834	884 049
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	529 022	-
Total à long terme	529 022	-
Total des placements	924 856 \$	884 049 \$

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	77 903 \$	277 660 \$
Certificats de placement garanti	2	846 953	534 864
Obligations	1	-	71 525
Total		924 856 \$	884 049 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2019	Valeur comptable nette 2018
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 218 \$	- \$	1 \$
Matériel informatique	3 886	3 384	502	735
Améliorations locatives	1 958	1 954	4	6
Logiciels	13 315	13 270	45	137
Logiciels en cours de développement	6 955	-	6 955	1 843
Total	27 332 \$	19 826 \$	7 506 \$	2 722 \$

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 2,61 % (2018 – 2,01 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

9. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV, du PAPV-VQA, du RPE, du PSPHC et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

10. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 21,9 millions de dollars (2018 – 17,7 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les produits agricoles sont récoltés. Les revenus reportés comprennent le financement de fonctionnement lié essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 7,5 millions de dollars (2018 – 2,7 millions de dollars) et d'autres montants reportés de 3,2 millions de dollars (2018 – 3,1 millions de dollars).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

11. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2018. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2018, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 21 % de la responsabilité couverte de 3,4 milliards de dollars, sur une base de coassurance de 50 % (année de production 2017 – entre 19 % et 21 %, responsabilité couverte de 3,1 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 539 millions de dollars (année de production 2017 – 598 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2018 (2017– aucun recouvrement de réassurance).

12. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	54 774 \$	50 828 \$
Coût des services rendus	2 210	2 917
Intérêts débiteurs	3 356	3 116
Cotisations salariales	2 019	1 650
Prestations versées	(1 895)	(2 358)
Perte (gain) actuariel(le)	2 462	(1 379)
Solde à la fin de l'exercice	62 926	54 774
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	66 620	61 239
Rendement réel des actifs du régime	4 297	2 937
Cotisations patronales	2 246	3 152
Cotisations salariales	2 019	1 650
Prestations versées	(1 890)	(2 358)
Juste valeur à la fin de l'exercice	73 292	66 620
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	10 366	11 846
(Gain) actuariel non amorti	(193)	(2 568)
Actif au titre des prestations constituées	10 173 \$	9 278 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2019 (%)	2018 (%)
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,90	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	5,90	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	5,90	6,00
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 210 \$	2 917 \$
Intérêts débiteurs	3 356	3 116
Rendement prévu des actifs du régime	(4 068)	(3 748)
Amortissement (d'un gain) d'une perte non constatée	(142)	(136)
Charge nette du régime de prestations	1 356 \$	2 149 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2019 (%)	2018 (%)
Actions canadiennes	29,4	28,4
Actions américaines	18,2	18,2
Actions internationales	11,5	12,7
Obligations	23,4	24,2
Titres immobiliers	10,5	10,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,0	6,4
Valeur totale du régime	100	100

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 2,2 millions de dollars (2018 – 2,1 millions de dollars).

Pour les évaluations dont la date de calcul est le 31 décembre 2017 ou après, le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un nouveau cadre pour les régimes de retraite à prestations déterminées, y compris, mais sans s'y limiter, une disposition supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables dans le calcul de la continuité, et exigeant des paiements spéciaux pour financer le régime jusqu'à concurrence de 85 % sur la base de solvabilité, dans le cas où le ratio de solvabilité d'un régime deviendrait inférieur à 85 %.

Agricorp a choisi de faire effectuer une évaluation actuarielle du régime de retraite au 1^{er} janvier 2018. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 6,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,9 millions de dollars et un ratio de solvabilité de 87,3 %, de sorte qu'aucun paiement spécial n'était requis. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1^{er} janvier 2021.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

13. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social	Autres	Total
2020	1 106 \$	436 \$	1 542 \$
2021	1 113	391	1 504
2022	1 120	409	1 529
2023	1 127	424	1 551
2024	1 133	376	1 509
Années suivantes	2 288	881	3 169
Total	7 887 \$	2 917 \$	10 804 \$

Agricorp a signé en janvier 2019 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2019. Le coût estimatif de cette convention est de 5,3 millions de dollars (2018 – 4,7 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

14. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2018 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2018 – 1,1 million de dollars). Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 51,0 millions de dollars (2018 – 52 millions de dollars) représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 32 000 \$ (2018 – 32 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2018 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2018-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2018, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
LaRose, Doug	Directeur général	250 376 \$	606 \$
Vlcek, Mike	Directeur principal de l'élaboration des programmes	187 547	474
Meneray, Debra	Directrice principale de l'exécution des programmes	185 280	476
Rose, Christopher	Directeur principal de l'information	178 362	481
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	171 787	464

16. Administration

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	31 094 \$	32 062 \$
Matériel et entretien	2 622	2 610
Services de consultation et services professionnels	1 890	1 750
Installations	1 452	1 498
Frais de téléphone et services postaux	755	767
Frais de bureau	618	782
Utilisation d'un véhicule et déplacements	554	586
Amortissement	505	520
Autres	182	231
Total	39 672 \$	40 806 \$

17. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.